

**DACP**

**REF : DACP2013031**

**Signataire : MC/ED/JU**

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

**OBJET : Approbation du projet de développement en Techniques d'Information et de Communication pour l'Enseignement (TICE) et du plan de financement prévisionnel de l'opération. Demande de subvention. Autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

### **La construction d'une vision stratégique en matière de TICE**

La Ville d'Aubervilliers s'engage dans une nouvelle étape d'équipement des écoles en matière d'informatique et de nouvelles technologies.

Plusieurs raisons convergent pour renouveler la réflexion sur ce sujet :

1) Dans la perspective des changements à venir, la Ville a sollicité l'Education Nationale afin que la nouvelle école qui doit ouvrir en septembre 2013 sur l'ancien site de la Documentation française soit labellisée « tête de réseau nouvelles technologies ». Cette perspective nous oblige à anticiper sur les besoins, les usages et les équipements dans la nouvelle école mais aussi dans l'ensemble des établissements scolaires.

2) Pour faire face à la poussée démographique, des solutions de redéploiement de locaux méritent d'être examinées afin d'éviter, quand cela est possible, des investissements très lourds. Dans ce cadre, la banalisation des 14 salles informatiques à l'horizon 2014 et leur remplacement par des chariots numériques constituent une piste de réflexion, en lien avec d'autres projets.

L'enjeu à plus long terme consiste à renouveler la conception des écoles en matière de TICE de manière à anticiper les prochaines constructions et à proposer un nouveau modèle pertinent.

3) Le système éducatif prend progressivement en compte les technologies numériques. Le principe qui présidait à l'introduction des ordinateurs à l'école -l'informatique est une matière à enseigner- et l'outil mis en place pour y répondre - la construction de salles informatiques - sont amenés à évoluer. Aujourd'hui et plus encore demain, les TICE représentent un outil intégré à l'enseignement.

### **Les orientations prises et leurs traductions budgétaires : l'ouverture d'une « école numérique »**

L'architecture de l'équipement TICE du futur groupe scolaire Barbusse concernant les 13 classes élémentaires et les 2 classes tampons est la suivante :

- La salle informatique dédiée disparaît au profit d'un équipement mutualisé et mobile soit 2 chariots mobiles par étage (4 au total) contenant chacun 15 terminaux, permettant un travail par demi-classe. Dans une perspective d'expérimentation et afin d'anticiper le basculement général vers les chariots mobiles en 2014, il est prévu que 2 chariots soient équipés de tablettes et les 2 autres d'ordinateurs portables.

- De manière complémentaire est prévu un équipement fixe dans chaque classe comprenant pour l'enseignant 1 PC avec connexion à Internet associé à un Tableau Numérique Interactif (TNI) pour les CM1 et CM2 et un Vidéoprojecteur Interactif (VPI) pour les autres niveaux. Au total est donc prévue l'installation de 10 VPI et de 5 TNI. Du côté des élèves, toutes les classes élémentaires sont dotées de 2 PC en fond de classe avec connexion à Internet.

Concernant les classes de grande section de l'école maternelle, une hypothèse d'équipement est à l'étude, en fonction de financements extérieurs qui pourront être mobilisés : installer des TNI tactiles en plus ou à la place de 2 ordinateurs fixes en fond de classe.

Le chiffrage des équipements en TICE de l'école Barbusse est estimé à 86 250,00€ conformément au plan de financement prévisionnel annexé.

### **Investissements 2014 : le remplacement des salles informatiques par des chariots mobiles**

Il est prévu de banaliser les salles informatiques et de remplacer le matériel existant par des chariots mobiles.

Cette décision permet de remplir 2 objectifs :

- répondre à l'obligation d'accueillir de nouveaux élèves à la rentrée 2014 à un coût maîtrisé,
- démultiplier l'utilisation des outils informatiques et numériques. Devenus mobiles, ils pourront plus aisément circuler entre les classes et être intégrés aux séquences pédagogiques.

Le cahier des charges précis auquel doivent répondre les chariots est en cours de rédaction, il sera modifié au regard des retours de l'expérimentation menée sur l'école Barbusse en 2013-2014. Ces retours permettront en particulier d'arbitrer le choix des terminaux.

Un calcul estimatif a été réalisé afin de connaître le coût de remplacement des 14 salles informatiques existantes par des chariots mobiles. En prenant en compte le nombre d'étages par écoles élémentaires, le coût de sécurisation des locaux de stockage, la maintenance et le remplacement du matériel, l'investissement lié à l'achat de 32 à 40 chariots numériques se chiffre entre 350 000 et 500 000 €, auquel il faut ajouter un budget de renouvellement à hauteur de 100 à 150 000 € par an.

En somme, pour relever le défi des TICE, nous travaillons simultanément dans deux directions :

- une attention portée aux nouveaux usages pédagogiques amenés à se développer,
- une recherche de financements afin de nous accompagner dans l'acquisition de ces nouveaux outils au bénéfice des élèves.

Enfin, l'engagement de Mme la Députée à travers une aide financière de 40 000 € au titre de sa réserve parlementaire dont elle se propose de faire bénéficier la ville pour le développement des techniques d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) du groupe scolaire Henri Barbusse, permettra de mettre en œuvre de nouveaux modèles pédagogiques, qui depuis quelques années se développent de manière considérable.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de développement en techniques d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour cette opération auprès de tout organisme susceptible de pouvoir la financer et notamment auprès de l'État dans le cadre de la réserve parlementaire ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions qui régleront les modalités d'application des subventions.

Avis favorable de la commission municipale n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013031

Signataire : MC/ED/JU

**OBJET : Approbation du projet de développement en techniques d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) et du plan de financement prévisionnel de l'opération. Demande de subvention. Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°2 réunie le 16 mai 2013 ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux modèles pédagogiques car les technologies numériques se développent de manière considérable depuis quelques années.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de développement en techniques d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) tel que définit ci-dessus ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-annexé ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions pour cette opération auprès de tout organisme susceptible de pouvoir la financer et notamment auprès de l'État dans le cadre de la réserve parlementaire ;

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions qui régleront les modalités d'application des subventions.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/05/2013

Publié le 30/05/2013

Certifié exécutoire le : 31/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué